

NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 19/07/2024	Complétée le 07/08/2024	N° DP 34116 24 M0096
Affichée le 19/07/2024		
Par	PICOU Elisabeth	
Demeurant à	63 Impasse du Plan de Maule 34790 GRABELS	
Pour	Installation de panneaux photovoltaïques en imposition de la toiture d'une surface de 30 m².	Destination : Habitation URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 29/08/2024 AU 29/10/2024 NON OPPOSITION
Sur un terrain sis	63 Impasse du Plan de Maule GRABELS	GRABELS, LE
Parcelle(s)	BP0112	LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt approuvé le 17/12/2021 ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 07/08/2024 ;



ARRETE :

ARTICLE 1: Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes :

« Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées » ;

GRABELS, le **21 AOUT 2024**

Pour le Maire par délégation
L'Adjoint délégué
Monsieur Jean-Pierre OLIVARES

